



Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève à 24 626 k€ au 31 décembre 2012 (17 585 k€ au 31 décembre 2011). L'équipe dirigeante a elle-même estimé la durée de vie des immobilisations corporelles. Cependant cette durée de vie peut être différente de la durée de vie réelle constatée.

Dans un souci de réduction de cet écart entre durée de vie comptable et durée de vie réelle, le Groupe a sollicité une expertise externe pour corriger au 1^{er} janvier 2012 la durée de vie comptable de ses machines agricoles dans les deux principales fermes acquises en 2010, VKD et VZL. Le résultat a été un allongement de la durée de vie comptable de certains actifs compte tenu de leur potentiel d'utilisation future exprimé en heures d'utilisation ou en hectares traités. Cet allongement s'est traduit par une réduction de la charge d'amortissement de 707 k€ dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2012.

Rémunération en actions

Le Groupe mesure le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leurs justes valeurs à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des termes et conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier la durée de vie de l'option, la volatilité, le rendement de l'action. Les hypothèses et la méthode utilisées pour les rémunérations en actions au sein du Groupe sont détaillées dans la note 25 « Rémunérations en action ».

5. Principaux évènements de la période

Emission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) au bénéfice de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD)

Suite à l'accord de financement signé en septembre 2011, l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2012 a délégué au Directoire la compétence pour procéder à l'émission de BSA au bénéfice de la BERD. Ces BSA pourront donner lieu par exercice à une ou plusieurs augmentations de capital pour un total de 2,6 M€ à raison d'un BSA pour une action et au prix de 2,05 € par action, soit une participation de l'ordre de 3,2 % au capital du Groupe.

Dans ce cadre, le Directoire du 16 février 2012 a émis une première tranche de 850 000 BSA au profit de la BERD. Une seconde tranche de 400 000 BSA est prévue par le contrat et pourra être émise à une date qui n'est pas encore fixée.

Acquisition des minoritaires du groupe Vinal

Fin janvier 2012, comme prévu dans l'accord révisé en octobre 2011, les droits des minoritaires du sous-groupe Vinal ont été acquis par AgroGeneration.

Le 21 décembre 2012, la société a procédé à l'émission de 2 actions nouvelles au nominal de 0,05€ en faveur des anciens actionnaires du sous-groupe Vinal (cf. note 17), conformément aux accords de 2011.



Juste valeur des actifs biologiques

Les actifs biologiques détenus par le Groupe sont évalués à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée du coût des ventes à la date de la récolte. La juste valeur des actifs biologiques varie entre autres en fonction des conditions climatiques, du potentiel de rendement, de la récolte et de l'évolution des prix. Une variation quelconque d'un de ces paramètres peut entraîner une variation significative de la juste valeur au niveau du compte de résultat.

Une variation de 10% à la hausse des hypothèses estimées par l'équipe dirigeante se traduirait par une hausse de 2 301 k€ de la juste valeur des actifs biologiques et de la marge brute. Une baisse de 10% de la juste valeur se traduirait par une perte équivalente sur la marge brute.

Droit de préemption sur les baux agricoles

Compte tenu du moratoire sur la vente de terres arables en Ukraine, à la fois à des ukrainiens et à des étrangers, il a été décidé de ne pas tenir compte des droits de préemption dans la classification du contrat de location et ainsi de les comptabiliser en location simple. Le moratoire sera levé seulement après adoption des lois sur le cadastre d'Etat et le marché foncier. Cette échéance a déjà été repoussée à plusieurs reprises et le Groupe conserve cette méthode de comptabilisation en l'absence d'information relative à une levée effective du moratoire.

Durée d'amortissement des droits au bail

Les droits au bail sont le principal actif du poste des immobilisations incorporelles en valeur brute. Ils sont reconnus comme faisant partie intégrante des opérations. La dépréciation de cet actif est calculée linéairement en fonction de la durée moyenne résiduelle des baux (cf. note 2.4).

Test de dépréciation des actifs incorporels

Les actifs incorporels font l'objet de test de dépréciation à chaque date de clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Le résultat de cet exercice est particulièrement sensible à certains paramètres (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du cours des matières premières, cf. note 8).

Valeur nette réalisable de la production

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont dans un premier temps valorisés à leur juste valeur diminuée des coûts des ventes à la date de la récolte. Ils sont par la suite comptabilisés en stocks au poste des « Produits Finis » à la plus petite des valeurs entre cette juste valeur et le prix de marché à la date de clôture. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'hypothèse de juste valeur à la date de la récolte et par la suite pour le prix de marché à la date de clôture fait référence aux prix locaux, ou alors si des données de marché sont disponibles, aux prix du marché sur lequel le Groupe compte vendre sa production (cf. note 2.8).

Provision pour obsolescence du stock

Le Groupe procède à des tests et éventuellement à une provision pour obsolescence du stock sur la base d'une valeur de marché et en posant des hypothèses sur la demande et les conditions de marché futures.



Dans la continuité des actions menées en 2011, le Groupe a augmenté sur l'exercice 2012 la part de dette dans ses sources de financement pour financer les besoins en fonds de roulement, en passant d'une dette financière brute de 15 615 k€ au 31 décembre 2011 à 18 612 k€ au 31 décembre 2012 (cf. note 16.2).

Risques de crédit

Le Groupe est exposé aux risques de crédit via sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses disponibilités placées sur des comptes courants et auprès d'institutions financières, ses crédits fournisseurs et clients, ce qui inclut les impayés et les engagements vis-à-vis de tiers. Les risques de crédit ne sont pas concentrés chez une contrepartie en particulier. Il n'y a pas de ligne de crédit fixée par avance par société, car le Groupe suit au cas par cas ses positions. Pour les banques et les institutions financières, le Groupe ne travaille qu'avec des institutions qui ont des Groupes internationaux de premiers plans comme actionnaires de référence.

Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements du Groupe :

- dans ses filiales ukrainiennes : à ce jour, les groupes étrangers ont la possibilité de rapatrier leurs capitaux à travers des versements de dividendes ou le remboursement de prêts d'actionnaires sans implication fiscale. AgroGeneration finance la majorité de ses investissements en Ukraine à travers des prêts d'actionnaires, éventuellement via ses filiales Chypriotes. Les changements éventuels dans l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourraient engendrer des restrictions concernant le rapatriement de capitaux investis dans ce pays.
- dans sa filiale argentine : AgroGeneration finance la majorité de ses investissements en Argentine à travers des augmentations de capital. Des changements éventuels dans l'environnement politique en Argentine pourraient engendrer des restrictions concernant le rapatriement de capitaux investis dans ce pays.

4. Principaux jugements et estimations comptables

Les jugements et estimations comptables sont revus continuellement sur la base de l'expérience acquise et d'autres facteurs, dont l'anticipation d'événements futurs jugés probables au vue des circonstances.

Le Groupe fait des estimations et des hypothèses sur le futur. Les estimations comptables qui en découlent seront, par définition, rarement égales aux valeurs comptables réelles correspondantes. Les estimations comptables et les hypothèses qui présentent un risque significatif d'affecter les valeurs comptables des actifs et des passifs au cours des prochaines années sont détaillées ci-dessous.



Dans le cadre de ses opérations en Argentine, le Groupe a également mis en place des outils de couverture afin de pallier les risques de dévaluation du peso argentin :

- Des ventes libellées en dollar US pour les contrats forward portant sur du maïs, du colza et du blé ont ainsi été conclues au cours du dernier exercice ;
- Le niveau de trésorerie disponible libellée en peso argentin est maintenu au strict minimum.

Risques liés aux variations du prix des matières premières

Compte tenu de la taille de son activité de production de céréales, le Groupe est exposé aux risques de variation du prix des matières agricoles.

Depuis quelques années, les marchés agricoles sont marqués par une très grande volatilité des prix, lesquels dépendent des cours mondiaux qui se forment essentiellement sur les bourses des produits agricoles. Les principaux facteurs influant sur les prix sont les facteurs climatiques, le niveau de prix de l'énergie et des intrants et la saisonnalité de la demande.

Le marché des commodités agricoles en Ukraine est soumis aux variations des prix des matières premières agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de demande locale et de capacité d'exportation de l'Ukraine notamment lorsque sont mis en place des politiques de quotas à l'export comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ces quotas ont vocation à être exceptionnels et d'une durée limitée, justifiés uniquement par la réduction de production significative à l'échelle du pays. Afin de pallier ce risque, le Groupe s'est doté de capacités de stockage en propre ce qui lui permet de mieux gérer le rythme de la commercialisation de sa production.

En Ukraine comme en Argentine, le Groupe se couvre contre le risque de prix en réalisant des ventes forward (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollar US) dans les mois qui précèdent la récolte afin de fixer sa marge. L'objectif du Groupe est de se couvrir à hauteur de 30 à 40 % de sa production avant la récolte.

Enfin, le Groupe met également en place, de manière non spéculative, des options de couverture sur les risques de prix.

Risques de liquidité

Le principal risque de liquidité provient de la saisonnalité de la production agricole. Les coûts et les besoins en fonds de roulement atteignent leurs pics au printemps en amont de la récolte. Les rentrées de trésorerie se concentrent sur le second semestre après la récolte. Le Groupe a pallié cette saisonnalité, en se dotant de sa propre capacité de stockage, ce qui lui permet de vendre sa production tout au long de l'année. De plus, l'équipe dirigeante contrôle le risque de liquidité en surveillant les principaux indicateurs de performance, y compris ceux concernant les flux et les positions de trésorerie.

L'Ukraine dispose d'une infrastructure réduite pour soutenir une économie de marché en plein développement. Ses moyens de communication, ses services bancaires et autres infrastructures financières sont moins développés et moins réglementés que dans d'autres pays. Les entreprises affrontent des problèmes de liquidités importants en raison d'une épargne domestique limitée, de faibles sources de financements étrangers et d'une faible capacité de financement par le système bancaire local.



- La différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires est enregistrée en capitaux propres, en « Autres réserves ».

Lors des comptabilisations ultérieures, toute variation de la valeur de l'engagement est comptabilisée en résultat financier.

Au 31 décembre 2012, le Groupe ne détient plus d'engagement d'achat de titres de minoritaires.

3. Gestion des risques financiers

Compte tenu de ses activités, le Groupe doit prendre en considération différents risques financiers : risques liés aux variations de taux de change, risques liés aux variations du prix des matières premières, risques de liquidité, risques de crédit et risques liés au rapatriement des capitaux.

Risques liés aux variations de taux de change

Les revenus et les charges du Groupe sont en partie exposés aux variations de taux de change, notamment l'euro, le dollar US, le peso argentin, et la hryvnia.

Le taux de change de la hryvnia par rapport au dollar US au cours de l'année 2012 est resté stable. Cependant, la légère hausse de l'euro par rapport au dollar US entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice 2012 a, de fait, entraîné une légère dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro. Le taux de change du peso Argentin s'est dévalué de 16% par rapport à l'euro au cours de l'exercice.

Dans le cadre de ses opérations ukrainiennes, le Groupe a des coûts principalement indexés sur le dollar US (engrais, produits phytosanitaires...) et des revenus eux aussi indexés sur le dollar US (ventes de céréales liés au marché mondial des commodités, lui-même libellé en dollar US). Ces coûts et revenus sont, dans les faits, libellés en hryvnia ukrainienne et le Groupe est, de ce fait, naturellement couvert contre un risque de variation du taux de change de la hryvnia par rapport au dollar US.

Cependant, en cas de dévaluation de la hryvnia, le Groupe a mis en place les moyens de couverture suivants :

- Sur les ventes réalisées en Ukraine, il est possible que les cours des céréales dans ce pays ne se réajustent de cette dévaluation qu'après quelques jours. Le Groupe dispose alors des capacités de stockage suffisantes pour décaler ses ventes jusqu'au réajustement du prix local avec le marché international ;
- Depuis l'exercice 2011, le Groupe se couvre également contre ce risque de dévaluation en réalisant des ventes à l'export depuis l'Ukraine, libellées en dollar US. Plusieurs contrats de vente export forward (contrats de vente de gré à gré avec livraison à terme) portant sur du maïs, du colza et du blé ont ainsi été conclus au cours du dernier exercice ;
- Enfin, au niveau de sa trésorerie, le Groupe ne conserve en hryvnia que le strict minimum de ses liquidités pour faire face à ses besoins immédiats.

La réglementation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de risques de change disponibles dans d'autres pays. Par conséquent, les options, futures, forwards, swaps, ne sont pas disponibles sur cette devise. AgroGeneration ne couvre donc pas activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers, alors qu'elle l'a fait et continuera à le faire avec le dollar US en vue notamment d'acquisition de sociétés cibles en Ukraine et en Argentine.



relative (cf. note 16.2) pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs acquis via des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée de vie ou, si elle est inférieure et si le Groupe n'est pas raisonnablement certain qu'il obtiendra la propriété du bien à la fin du contrat, sur la durée du contrat de location.

2.21. Distribution de dividendes

La distribution de dividendes aux actionnaires du Groupe est comptabilisée en dettes dans les États Financiers du Groupe sur l'exercice durant lequel l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé la distribution de dividendes.

2.22. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est un groupe d'actifs et d'opérations utilisé dans la fourniture de produits ou de prestations de services et qui est sujet à des risques et des résultats différents de ceux des autres secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels sont présentés en note 7, en cohérence avec le reporting interne présenté au Directoire et au Conseil de Surveillance.

2.23. Rémunérations en actions

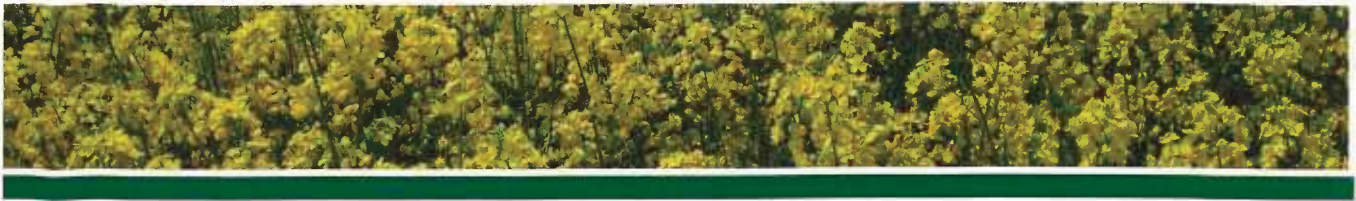
La juste valeur des services reçus en échange des instruments de capitaux propres émis est comptabilisée en charges dans le compte de résultat de l'exercice et en autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des instruments de capitaux propres et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

2.24. Engagement d'achat de titres de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale, acquises postérieurement au 1^{er} janvier 2010, bénéficiaient au 31 décembre 2011 d'option d'achat de leurs titres octroyés par le Groupe. En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS, le Groupe avait comptabilisé dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 ces engagements de la façon suivante :

Lors de la comptabilisation initiale :

- La valeur de l'engagement à la date de la clôture figure en «Autres créiteurs non courants ou courants», suivant la date d'échéance ;



Lorsqu'il existe plusieurs obligations similaires, la probabilité d'une sortie de fonds est déterminée en considérant les différentes obligations dans leur ensemble. Une provision est comptabilisée même si parmi ces obligations similaires la probabilité d'une sortie de fonds liée à une obligation en particulier est faible.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses estimées nécessaires à l'extinction des obligations en utilisant un taux d'intérêt avant impôt reflétant les conditions de marché à la date de clôture et les risques spécifiques aux obligations. Les augmentations de la valeur des provisions dues à l'écoulement du temps sont comptabilisées en charges financières.

2.19. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de prestations de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour l'activité ukrainienne du Groupe comprennent la TVA collectée à l'occasion des ventes réalisées par les entités bénéficiant du régime fiscal dérogatoire des sociétés agricoles dans ce pays (cf. note 2.16 (b)).

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais, et ristournes, et après élimination des ventes intra-groupe.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité, que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable et que les critères spécifiques à chaque activité du Groupe décrits ci-dessous ont été respectés. La valeur des produits des activités ordinaires n'est pas mesurable de façon fiable tant que les engagements liés à la vente n'ont pas été tenus. Le Groupe base son estimation sur les résultats historiques, en prenant en compte le type de client, le type de transaction et les spécificités de chaque arrangement commercial.

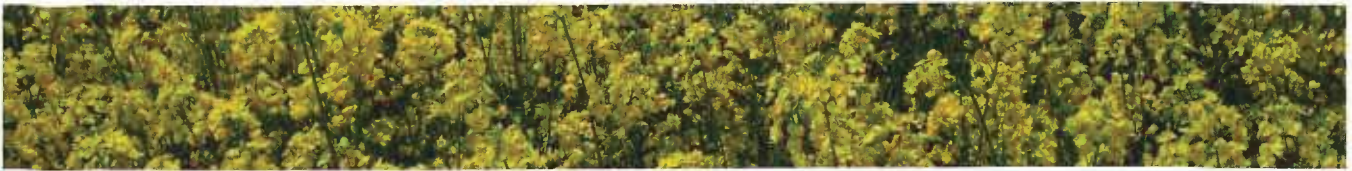
L'essentiel des produits des activités ordinaires du Groupe résulte de la vente de produits agricoles. Les produits agricoles sont sujets à des contrôles de qualité au moment de la vente. Les produits de la vente de produits agricoles sont reconnus après obtention des contrôles de qualité.

Les produits des dividendes reçus sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le paiement des dividendes est établi.

2.20. Contrats de location – Le Groupe en tant que preneur de baux

Les contrats de location pour lesquels une portion significative des risques et avantages liés à la propriété sont retenus par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements faits dans le cadre de contrats de location simple (nets de toute prime versée par le bailleur) sont comptabilisés en résultat en suivant une méthode d'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de locations pour lesquels les risques et avantages liés à la propriété sont en substance transférés au preneur du bail sont classés en contrats de location-financement. A la signature du contrat de location, le Groupe reconnaît au bilan l'actif acquis sur la base du contrat de location-financement (cf. note 10) et la dette



Les conséquences concernant l'impôt sur les sociétés et la comptabilisation de la TVA sont les suivantes :

- Impôt sur les sociétés : les producteurs agricoles ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés mais à l'impôt sur la terre qui est calculé à partir d'un pourcentage de la valeur cadastrale des terres utilisées pour la production agricole. De ce fait, le coût correspondant est comptabilisé dans la ligne « frais commerciaux, généraux et administratifs » du compte de résultat consolidé.
- TVA : les producteurs agricoles ne reversent pas la TVA collectée ni ne récupèrent la TVA déductible. Le Groupe présente pour les sociétés concernées par ce régime :
 - au compte de résultat : un chiffre d'affaires incluant les produits de TVA collectés, et des coûts comprenant également la charge de TVA décaissée ;
 - au bilan : des actifs comprenant tout le coût de la TVA qui leur est associée, en particulier les stocks (matières premières et produits finis) ainsi que les actifs biologiques.

Parmi les 11 entités juridiques que le Groupe contrôle en Ukraine, 6 entités (AFT, AJU, VKD, VKL, VZB et VLY, cf. note 2.2 (a)) bénéficient du régime fiscal des sociétés agricoles.

L'entité AGZ a opté jusqu'à l'exercice 2012 (inclus) pour le régime fiscal agricole uniquement pour l'exemption d'impôt sur les sociétés. A compter du 1^{er} mars 2013, AGZ bénéficie également du régime fiscal agricole pour la TVA.

2.17. Avantages du personnel

(a) Retraites

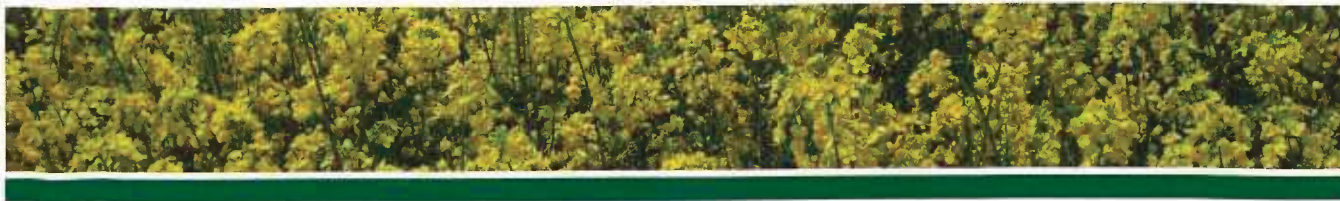
Le Groupe n'a pas de régime de retraite propre. Le Groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution des réserves pour la retraite de son personnel en versant sur base obligatoire des cotisations à des organismes extérieurs, tels que des caisses de retraite. Les contributions aux fonds de pension locaux sont traitées comme des avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Des indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite. Les indemnités ayant une échéance supérieure à 12 mois après la date de clôture sont actualisées.

2.18. Provisions

Des provisions doivent être constituées dès que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Les provisions ne doivent pas comprendre de futures pertes opérationnelles.



2.15. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à la juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les dettes financières sont ensuite évaluées à coûts amortis, les différences entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et les remboursements sont comptabilisées en résultat sur la durée des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en dettes à court terme, à moins que le Groupe n'ait un droit inconditionnel de reporter le règlement au moins 12 mois après la date de clôture des comptes.

2.16. Impôt courant et différé

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des lois et usages fiscaux en vigueur, à la date de clôture dans les pays dans lesquels les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable. La direction revoit périodiquement les positions fiscales retenues dans les cas où la réglementation fiscale est sujette à des interprétations et constitue des provisions lorsque cela est approprié, sur la base des montants estimés comme devant être payés aux autorités fiscales.

Le taux d'imposition promulgué au 31 décembre 2012 est de 33,33% en France, de 21% en Ukraine (19% à partir du 1^{er} janvier 2013) et de 35% en Argentine. De plus, en Ukraine, les sociétés agricoles sont exemptées de l'impôt courant sur les sociétés si elles remplissent année après année les critères définissant le statut de producteur agricole (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine).

L'impôt différé est provisionné en totalité, en utilisant la méthode du report variable, sur les différences temporelles qui correspondent aux différences entre la base fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé si lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'une dette lors d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, la transaction n'a pas d'incidence ni sur le résultat comptable, ni sur le résultat fiscal. L'impôt différé est déterminé en utilisant le taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués quand l'impôt différé actif sera utilisé ou quand la dette d'impôt différé sera réglée.

L'impôt différé actif est comptabilisé lorsqu'il est probable que de futurs bénéfices taxables permettront d'utiliser les différences temporelles.

L'impôt différé est provisionné sur les différences temporelles sur les investissements dans les filiales et sociétés associées, sauf lorsque le déclenchement de l'utilisation des différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que les différences temporelles ne seront pas utilisées dans un avenir prévisible.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75% de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles.



2.10. Stocks

(a) *Matières premières et autres approvisionnements*

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est déterminé en utilisant la méthode *first-in, first-out (FIFO)*. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente dans des conditions normales de marché diminué des coûts de la vente.

(b) *Produits finis*

Voir Note 2.8 (c) - Agriculture.

(c) *En-cours*

Voir Note 2.8 (d) - Agriculture.

2.11. Créances clients

Les créances sont initialement évaluées à la juste valeur et subséquemment évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le Groupe estime que la valeur recouvrable est inférieure à la juste valeur. Des difficultés financières significatives d'un client, la probabilité qu'un client fasse faillite, les difficultés de paiement rencontrées constituent des indicateurs de perte de valeur. Les difficultés de paiement sont estimées séparément sur chacun des marchés sur lesquels le Groupe opère.

2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme et des titres ayant des échéances de trois mois au maximum à compter de la date d'acquisition.

Pour l'élaboration de l'état des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme décrits ci-dessus et diminués des découverts bancaires.

2.13. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres, sous forme d'une déduction sur la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

2.14. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur puis évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.



(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente à la date de récolte, sauf lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable.

Le Groupe mesure la juste valeur de ses actifs biologiques en s'appuyant sur les éléments externes suivants dans la détermination des prix :

(i) pour ses entités ukrainiennes :

- les prix des marchés actifs occidentaux pertinents en date de clôture pour les produits majoritairement destinés à l'exportation ;
- les prix des transactions locales les plus récentes pour les produits agricoles destinés à être vendus en Ukraine ;

(ii) pour sa filiale Argentine, les prix des marchés actifs argentins en date de clôture.

Les actifs biologiques sont comptabilisés en actifs courants du fait du cycle opérationnel des actifs biologiques du Groupe.

(c) Produits agricoles (stocks de produits finis)

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits Finis » et valorisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur à la date de la récolte et la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur nette réalisable est présentée sous forme de dépréciation de produits finis en note 13.

La valorisation de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable repose sur les prix locaux ou, si plusieurs marchés sont disponibles, sur les prix des marchés sur lesquels le Groupe est susceptible de vendre ses produits agricoles.

(d) En-cours (stocks d'en-cours)

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (au 31 décembre, cas des semis de printemps en Ukraine - maïs, soja, tournesol...). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques encourus par le Groupe.

2.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont reconnues en résultat lorsque ces subventions publiques sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe reconnaît cette subvention en résultat lorsque les conditions relatives à l'obtention de cette subvention publique sont réunies (subventions environnementales d'aide locale). Avant la réalisation de ces conditions, l'aide perçue est comptabilisée au bilan en dettes.



est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie). Les actifs non financiers font l'objet de test de dépréciation à chaque date de clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

2.7. Immobilisations financières

Le Groupe a les immobilisations financières suivantes : (a) des prêts et créances et (b) des actifs disponibles à la vente. La classification dépend de l'objectif dans lequel l'actif financier a été acquis. Le management détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. La date de reconnaissance de l'acquisition ou la cession d'un actif financier est la date de transaction à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

(a) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances de paiements fixes ou variables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés en actifs courants, sauf ceux dont la maturité est supérieure à 12 mois après la date de clôture qui sont comptabilisés en actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés en créances clients et en autres créances au bilan.

Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(b) Actifs financiers détenus en vue de la vente

Les actifs financiers détenus en vue de la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont soit désignés dans cette catégorie, soit ne sont pas classés dans une des autres catégories du bilan. Ils sont inclus dans les actifs non courant, sauf si le management a l'intention de céder son investissement dans les 12 mois suivant la date de clôture des comptes.

Lors de leur comptabilisation initiale, les investissements sont évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas réévalués par des gains et des pertes comptabilisés en résultat. Les actifs financiers détenus en vue de la vente sont comptabilisés en période subséquente à la juste valeur. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à recevoir des flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que le Groupe a transféré les risques et les avantages liés aux actifs financiers.

2.8. Agriculture

(a) Définitions

L'activité agricole est définie comme une activité consistant à transformer des actifs biologiques en produits agricoles ou en d'autres actifs biologiques.

Les actifs biologiques sont des plantes cultivées en vue d'une vente future, autrement dit, des plantes en terre.

Les produits agricoles sont le produit de la récolte des actifs biologiques du Groupe, soit les grains récoltés et stockés.